

Annexe a la CONVENTIONS SPECIALES

EQUIT'ASSISTANCE

REF. GSL EQUITASSISTANCE 042018

Assistance chauffeur

2.6. PANNE OU ACCIDENT DU VEHICULE TRANSPORTEUR

CAMION PL ou Remorque de plus de 3.5 tonnes

Si suite à une panne ou un accident le véhicule PL (ou sa remorque) transport est immobilisé et n'est pas réparable dans les 6 heures nous organisons et prenons en charge :

1. un hébergement du chauffeur restant sur place à concurrence de 50 € par nuit pendant 3 nuits maximum, les frais de restauration restent à la charge du bénéficiaire de la prestation nous organisons et prenons en charge l'hébergement le plus proche du lieu d'immobilisation y compris frais de transfert du chauffeur pour une garantie globale à concurrence de 50 € par nuit pendant 3 nuits maximum,
2. -le transfert du chauffeur jusqu' a retour a l'entreprise jusqu' a un plafond de 250€ **les frais d'hébergement ci-dessus** et trajet du chauffeur étant déduits de ce montant lorsque c'est le cas

2.7. RECUPERATION DU VEHICULE

1. Le véhicule réparé, nous prenons en charge un transport aller simple pour 1 personne pour aller récupérer le véhicule réparé.

Cette prestation **n'est pas cumulable** avec la prestation hébergement ou de retour a l'entreprise prévue ci-dessus.

CONDITIONS D'ACCES AUX PRESTATIONS

Les garanties sont accordées à hauteur de 50% des montants garantis en cas d'immobilisation dont l'origine est **une panne due à une défaillance mécanique sur :**

- un véhicule PL de plus de 20 ANS, remorque PL de plus de 20 ans, une remorque de plus de 20 ANS.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

Les frais engagés sont remboursés sur présentation des justificatifs originaux et dans la limite de ceux qui auraient été engagés par nos soins pour mettre en oeuvre la garantie.

En tout état de cause, l'assistance qui n'est pas demandée au cours du déplacement ou qui n'est pas organisée par nos soins ou avec notre accord, ne donne pas droit, à posteriori, à un remboursement ou à une indemnité compensatrice.